

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application :**  
QB23 Isolant en polyuréthane projeté in situ

**Président : S.FARKH, CSTB**  
**Secrétaire : L.LUCAS, CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
<p style="text-align: center;"><b>Collège Prescripteurs / Appicateurs*</b></p> <p>Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 6</p>	OMBE NJIAMO Nadège	UNECP-FFB	06/03/2018	06/03/2021			BONNET Margaux	UNECP-FFB	10/03/2020			
	RIMBAUD Ludovic	BATIJEM	06/03/2018	06/03/2021								
	LIECHTY Benoit	ISOPROM	10/03/2020									
	DERIVE Barthélémy	IBS FRANCE	18/01/2021									
<p style="text-align: center;"><b>Collège Distributeur / Formulateur*</b></p> <p>Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 6</p>	TOGNETTI Jean-Michel	MIRBAT	05/06/2019				HULIN Nicolas	MIRBAT	14/01/2021			
	DELECLUSE Lieven	ISOTRIE	19/01/2020									
	CORMIER Benoît	ASPA EUROPISO	06/03/2018	06/03/2021			RICORDEAU Alain	ASPA EUROPISO	06/03/2018	06/03/2021		
	POMERIS Franck	BASF France	26/01/2021									
	BERTON Stéphanie	AXIANCE	14/01/2021									

<p align="center"><b>Collège Organisme technique /Expert / Administration*</b></p> <p align="center">Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 6</p>	LUCAS Laurent	CSTB	06/03/2018	06/03/2021								
	KOENEN Alain	LNE	06/03/2018	06/03/2021			CARRARD Fabien	LNE	06/03/2018	06/03/2021		
	MERLIN Virginie	APAVE	06/03/2018	06/03/2021								

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

**Composition nominative 17 approuvée le : 16/11/2021**

**Par le responsable d'application Salem FARKH:**

